Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

éducation
nationale

Rectorat

Direction des personnels enseignants

DPE 5
Bureau Gestion collective
Enseignants
du premier degré public
Haute-Garonne

Affaire suivie par
Marion BELLET-DELILLE
Téléphone
05 61 17 72 36

Fabienne GIORA
Téléphone
05 61 17 71 54

Fax
05 61 17 77 27

Mél.
dpe5@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le 13 novembre 2014

le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

s/c de Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré rentrée scolaire 2015
Référence :
Note de service n° 2014-144 du 6-11-2014 MENESR-DGRH B2-2-BO n°42 du 13 novembre 2014

Les personnels enseignants titulaires du premier degré désirant changer de département, **doivent obligatoirement participer à la phase interdépartementale.**
Ils doivent consulter la note de service citée en référence en utilisant le lien suivant :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83553

Un **dispositif d'accueil** permettant l'accompagnement, l'aide et l'information des enseignants lors de leur demande de mutation, est mis en place par le ministère de l'éducation nationale :

Plateforme « info mobilité » : 0800 970 018

du 17 novembre 2014 au 9 décembre 2014 à 12h.

La **saisie des demandes** de changement de département s'effectuera par internet en utilisant **l'application I-Prof,** en cliquant sur le bouton «services » puis sur le lien **S.I.A.M** pour accéder à l'application S.I.A.M 1er degré.

Période de saisie des vœux :

du jeudi 20 novembre 2014 à 12 heures

au mardi 9 décembre 2014 à 12 h

ATTENTION :

Un **accusé de réception** sera envoyé à l'enseignant ayant initié une demande de mutation par S.I.A.M, uniquement dans sa boîte électronique I-PROF.
Celui-ci devra être signé et renvoyé à la Direction des Personnels enseignants, DPE 5, accompagné des pièces justificatives s'il y a lieu,

Réception des accusés de réception : le **mardi 9 décembre 2014**

Retour à la DPE 5 au plus tard le **mardi 16 décembre 2014**

le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier parvenu après cette date sera rejeté.

La demande de mutation sera donc annulée.

Après la fermeture des serveurs SIAM/I-Prof, les candidats ont la possibilité de **modifier ou d'annuler** leur demande afin de tenir compte de la naissance d'un enfant, de déclarer une grossesse, ou une mutation imprévisible du conjoint.

Ils doivent pour cela, télécharger les formulaires de modification ou d'annulation sur le site internet www.education.gouv.fr et seront transmis à la « cellule mobilité » de la DPE5 impérativement **avant le vendredi 30 janvier 2015**.

Mise en place de la « Cellule Mobilité » DPE5 :

La cellule mobilité de la DPE5 prendra le relais de la plate forme ministérielle « Info mobilité ».
Elle sera joignable exclusivement au **05.61.17.78.10** et fonctionnera

Du mardi 9 décembre 2014 (après-midi) au vendredi 30 janvier 2015.

selon les horaires suivants :

lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 17h
vendredi de 9h30 à 12h
(Interruption du 23 décembre 2014 au 5 janvier 2015).

Annexe : Calendrier de gestion de la phase interdépartementale

Jacques CAILLAUT

Calendrier de gestion de la phase interdépartementale

Date	Action
Jeudi 13 novembre 2014	**Publication de la note de service au BOEN**
Lundi 17 novembre 2014	**Ouverture de la plateforme «Info mobilité»**
Jeudi 20 novembre 2014 à 12 heures (heure métropole)	**Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M. dans les départements**
Mardi 9 décembre 2014 à 12 heures (heure métropole)	**Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M et fermeture de la plateforme «Info mobilité»**
A partir du mardi 9 décembre 2014	**Dans les services départementaux :** . Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mardi 16 décembre 2014 au plus tard	. Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale
Jusqu'au 30 janvier 2015	. Date limite de réception par les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
Lundi 2 février 2015 au plus tard	. Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures . Vérification des vœux et barèmes . Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap
Entre le lundi 2 février 2015 et le vendredi 6 février 2015	**. Ouverture de l'application S.I.A.M aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par l'IA-DASEN**
Lundi 9 février 2015	. Transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale
À partir du mardi 10 février 2015	**Au ministère de l'Éducation nationale (DGRH B2-1) :** . Contrôle des données par les services centraux . Traitement des demandes de mutations
Lundi 9 mars 2015	. Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation